



**Conseil d'administration du Programme
des Nations Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Diffusion : générale
27 juin 2025

Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2025

25 - 28 août 2025, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Turkménistan

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) :	6,21 millions de dollars : 3,31 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 2,90 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Période du programme :	Cinq ans (2026-2030)
Cycle d'assistance :	Sixième
Catégorie :	Niveau III
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2026-2030

Remarque : Le présent document a été établi dans son intégralité par le FNUAP

25-13304 (F) 190825 210825



Merci de recycler



I. Considérations générales

1. Le Turkménistan est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, avec une population totale de sept millions d'habitants et un âge médian de 30 ans. L'indice de développement humain du pays est de 0,74, soit 17 % pour cent de moins que sa valeur ajustée, lorsqu'il est ajusté aux inégalités, et son indice d'égalité de genre est de 0,177, ce qui reflète les inégalités en matière d'éducation, de santé et de revenus (2021-2022). Avec 35 % de la population âgée de moins de 18 ans et un taux de dépendance de 39,7 %, il existe un potentiel important de transformation socio-économique grâce à des investissements adaptés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'autonomisation, de la protection sociale et des opportunités économiques. Un taux de fécondité total de 2,6 et une espérance de vie de 69 ans soulignent l'importance de politiques et d'investissements fondés sur des données probantes qui répondent aux divers besoins de la population et préparent le pays pour l'avenir. Le Turkménistan est situé dans une zone sujette aux tremblements de terre, et il est également confronté à des risques environnementaux, notamment des épisodes de chaleur extrême, des tempêtes de sable et des pénuries d'eau croissantes.

2. Le Turkménistan a réalisé des progrès notables en matière de santé maternelle, faisant passer la mortalité maternelle de 26 à 5 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2000 et 2020, selon les estimations des Nations Unies. Mais malgré ces progrès, des défis restent à relever. La forte prévalence de l'anémie (33 %) et des maladies chroniques (12 %) chez les femmes en âge de procréer continue de contribuer aux cas obstétricaux où le décès maternel est évité de justesse, en grande partie à cause de l'accès inéquitable à des soins de santé intégrés et de qualité aux trois niveaux de soins. Le taux de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) est élevé – 98,5 % pour l'ensemble des garçons et des filles – et son impact sur la réduction de la morbidité liée au HPV devrait être effectif d'ici 2040. Les taux de mortalité par cancer liés à la santé sexuelle et reproductive chez les femmes sont aujourd'hui plus de 10 fois supérieurs à la mortalité maternelle, jusqu'à 64 % des cas de cancer étant diagnostiqués à des stades tardifs.

3. La demande de planification familiale utilisant des méthodes modernes est de 79,6 % (2019), et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont de 9,1 %. Les besoins non satisfaits les plus importants concernent les femmes rurales de deux régions, les femmes souffrant d'anémie et les adolescentes de 15 à 19 ans. Le taux de natalité chez les adolescentes est passé de 22 pour 1000 femmes de 15 à 19 ans en 2019 à 27 en 2024, malgré les dispositions légales permettant à cette tranche d'âge d'accéder à des services et des contraceptifs gratuits. Pour renforcer la sécurité d'approvisionnement, le gouvernement achète désormais des contraceptifs par l'intermédiaire du FNUAP pour des groupes spécifiques : les femmes souffrant de maladies chroniques, les adolescentes et les femmes handicapées. Toutefois, ces groupes ne représentent ensemble que 17 % de toutes les femmes qui ont besoin de services de planification familiale dans le pays. L'accès aux contraceptifs modernes est limité par les coûts économiques, les normes de genre et les barrières sociales pour les groupes de population qui ne bénéficient pas d'un accès gratuit aux services et aux contraceptifs.

4. L'enseignement de la santé à l'école, le dépistage et le traitement rapide de l'infertilité pourraient prévenir 27 % des cas diagnostiqués, dont 21 % grâce au traitement rapide des infections sexuellement transmissibles chez les jeunes, ce qui justifie encore davantage la nécessité de modifier les politiques pour garantir l'accès à des services de santé complets adaptés aux jeunes.

5. Des normes sociales et de genre profondément enracinées contribuent à une forte acceptation de la violence sexiste et peuvent aider à comprendre pourquoi 42,7 % des femmes et 48,2 % des hommes de 15 à 49 ans justifient la violence à l'égard des femmes. Parmi les femmes de 18 à 59 ans, 9,6 % ont déclaré avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un conjoint ou d'un partenaire, tandis que 62,1 % des femmes de 15 à 49 ans (mariées ou vivant en couple) ont indiqué qu'elles prenaient des décisions en connaissance de cause en matière de sexualité et d'utilisation de contraceptifs. Les femmes occupent actuellement 25,6 % des sièges au parlement. Les observations finales du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ont exhorté le Turkménistan à prendre

des mesures immédiates pour adopter une législation contre toutes les formes de violence, y compris la violence familiale.

6. La disponibilité limitée des données pour les principales mesures de progrès entrave la prise de décision fondée sur des données probantes, nécessaire pour atteindre pleinement un changement transformateur. Sont notamment concernées les données qui mettent en évidence les disparités en fonction de la pyramide des âges, du sexe, du statut socio-économique ou des groupes de revenus, des handicaps physiques et des régions, mais aussi d'autres. Ce manque de disponibilité des données a une incidence sur l'ampleur de la visibilité des données et des éléments probants nécessaires pour atteindre les populations les plus éloignées, combler les lacunes dans les performances des systèmes institutionnels, lever les obstacles structurels et exploiter le potentiel inexploité des jeunes. Le FNUAP soutient la poursuite du renforcement des données et reconnaît la nécessité de passer à l'échelle supérieure, après le recensement numérique de la population et du logement de 2022, l'enquête en grappes à indicateurs multiples 7 de 2023 et d'autres enquêtes thématiques.

7. Les principales réalisations du précédent programme de pays (2021-2025) comprennent l'élargissement aux femmes à risque des critères d'accès aux services de planification familiale gratuits ; l'extension de la portée du dépistage du cancer du col de l'utérus à 75 % des femmes de 29 à 55 ans vivant à la campagne ; l'achèvement et la publication de la première enquête nationale sur la santé et le statut des femmes dans la famille au Turkménistan, qui fournit des données capitales sur la violence sexiste ; la mise en place de services de lutte contre la violence sexiste dans six centres de soutien aux familles dans les capitales régionales et à Achgabat ; et la publication des résultats du recensement de 2022, grâce aux solides efforts de plaidoyer du FNUAP.

8. Les données d'évaluation du cycle de programmation précédent soulignent l'importance de la promotion de l'égalité des sexes et de la protection des populations vulnérables, en particulier les femmes et les filles. L'accent est mis sur : (a) la promotion du principe « ne laisser personne pour compte » et l'inclusion d'indicateurs d'égalité des sexes et de handicap dans toutes les réalisations ; (b) la nécessité de veiller à ce que la planification familiale devienne un outil permettant aux personnes (et aux femmes en particulier) de planifier leur famille et d'atteindre le niveau de fertilité souhaité ; (c) la réponse aux progrès limités enregistrés et le travail qu'il reste à faire en ce qui concerne l'objectif de développement durable (ODD) 5, en particulier la cible 5.6, qui se concentre sur l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction ; (d) l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (cible 5.2) en tant que domaine de préoccupation majeur, nécessitant une plus grande responsabilité et davantage de ressources et d'expertise ; (e) l'engagement des leaders d'opinion et des champions tels que les artistes et les personnalités sportives et d'autres leaders communautaires en tant que mécanisme efficace pour atteindre et influencer les communautés ; (f) la réitération de la priorité institutionnelle du maintien de l'expertise de haut niveau en matière de genre et de violence sexiste à tous les niveaux de l'organigramme du FNUAP.

9. Les enseignements tirés du précédent programme de pays montrent à quel point il est important de : a) favoriser la résilience démographique en transformant les politiques et en s'attaquant aux normes sociales et de genre restrictives, avec une attention particulière pour les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes rurales, les femmes handicapées et les victimes de violence sexiste ; (b) garantir les droits et les choix en matière de procréation en promouvant des politiques familiales sensibles au genre et en améliorant l'accès aux services de santé de la reproduction et aux contraceptifs modernes et en luttant contre la violence sexiste ; (c) mettre l'accent sur le passage des taux de fécondité aux résultats souhaités en matière de fécondité ; (d) maintenir les progrès accomplis vers l'élimination des décès maternels évitables en mettant davantage l'accent sur la prévention et la gestion des cas de décès évités de justesse et des morbidités chroniques ; (e) renforcer la communication en faveur du développement par le biais de diverses plateformes visant à faciliter la diffusion des connaissances en matière de droits de la reproduction, à améliorer les connaissances en matière de santé au sein de la population générale et à autonomiser les groupes de population les plus laissés pour compte.

II. Priorités du programme et partenariats

10. Le nouveau programme de pays reconnaît le potentiel et les perspectives des jeunes et la nécessité de s'attaquer aux normes sociales et de genre sous-jacentes qui empêchent d'atteindre la résilience démographique nécessaire à la réalisation des grandes priorités nationales. Plus précisément, le programme de pays contribue au programme national pour le développement socio-économique du Turkménistan (2022-2052) et au programme du président du Turkménistan pour le développement socio-économique du pays (2022-2028), tout particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de la santé et le progrès scientifique. En outre, il soutient directement la stratégie nationale en matière de santé de la reproduction, de la santé maternelle, néonatale, des adolescents et des enfants, et il s'inscrit dans la stratégie de coopération internationale de la jeunesse du Turkménistan (2023-2030). Il sera également aligné sur le prochain plan stratégique du FNUAP, pour la période 2026-2029.

11. Le programme de pays s'appuiera sur l'expertise technique et les meilleures pratiques des programmes mondiaux et régionaux de résilience démographique du FNUAP pour aider le gouvernement et les partenaires à appliquer une approche et un cadre sur mesure, adaptés au contexte, afin de combler les lacunes et d'accélérer le rythme et accroître l'ampleur du changement transformateur. Le FNUAP fournira un soutien consultatif en matière de politique pour des solutions efficaces visant à mettre en œuvre le financement du budget de l'État pour la santé procréative des femmes. L'expertise relative à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, d'égalité des sexes et de dynamique des populations, fournie par le biais d'une assistance technique sur mesure et d'un plaidoyer politique fondé sur des données probantes, contribuera aux priorités nationales que sont l'amélioration de la santé et du bien-être, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes et le développement du capital humain.

12. Le programme a été élaboré dans le cadre du processus du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (Plan-cadre de coopération) 2026-2030, en consultation avec de nombreuses parties prenantes, notamment le gouvernement, les organisations de la société civile, les organisations bilatérales/multilatérales, le monde universitaire et les médias. Guidé par une approche fondée sur les droits humains et la transformation du genre, il a compris dans le processus de conception des représentants des populations risquant d'être laissées pour compte, notamment des organisations de femmes et dirigées par des jeunes, ainsi que des organisations de personnes handicapées.

13. Le programme contribuera à deux réalisations du Plan-cadre de coopération du Turkménistan 2026-2030, liées au fait de bénéficier : (a) d'un système de gouvernance responsable ; (b) de services de santé, d'éducation et de protection sociale de haute qualité, inclusifs et accessibles.

14. Le FNUAP appliquera les principaux modes d'engagement suivants : a) plaidoyer et dialogue politique ; b) partenariat et coordination, y compris la coopération Sud-Sud et triangulaire ; c) gestion des connaissances ; d) accent mis sur les résultats de haut niveau ; e) transposition à plus grande échelle des réussites du programme précédent.

15. Le FNUAP collaborera avec le gouvernement, les acteurs non étatiques et les organisations des Nations Unies pour définir les priorités en matière de changements stratégiques et d'accélérateurs nécessaires à l'augmentation des investissements à fort impact pour la mise en œuvre de politiques et de programmes permettant la réalisation des droits en matière de reproduction et l'autonomisation des femmes et des filles. Le FNUAP au Turkménistan est stratégiquement positionné pour soutenir l'accélération vers la réalisation des ODD 3, 5, 10, 11, 13, 16 et 17 en s'attaquant aux causes profondes structurelles et systémiques qui sous-tendent la lenteur des progrès et limitent les perspectives d'avenir. Le FNUAP favorisera également un environnement dans lequel les femmes et les filles pourront exercer leurs droits en matière de reproduction et vivre à l'abri de la violence, et dans lequel les jeunes pourront réaliser leur potentiel. Des accélérateurs sur mesure seront déployés pour accélérer le processus de transformation et s'attaquer aux normes sociales et de genre discriminatoires, exploiter les masculinités positives et produire des données et des éléments factuels pertinents pour les politiques et les programmes afin de s'attaquer aux poches d'inégalité et d'inclure ceux qui sont

le plus laissés pour compte. Les stratégies de résilience et d'adaptation – fondées sur le suivi et l'évaluation de l'impact du changement climatique et d'autres tendances de fond sur la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction – seront renforcées, et la préparation aux situations d'urgence sera soutenue afin de garantir la fourniture en temps utile de services de santé reproductive et de lutte contre la violence sexiste susceptibles de sauver des vies dès l'apparition d'une situation d'urgence. Les approches fondées sur les droits humains et tenant compte des disparités entre les sexes, la numérisation et les stratégies visant à ne laisser personne pour compte seront intégrées dans l'ensemble des accélérateurs.

16. Le FNUAP collaborera avec les parties prenantes nationales, notamment le ministère de la Défense, en tant qu'entité de coordination nationale pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Les efforts se concentreront sur l'intégration des considérations relatives à la santé sexuelle et reproductive et à la violence sexiste dans la préparation aux situations d'urgence et sur l'amélioration de la continuité des services de santé procréative et de lutte contre la violence sexiste pendant les crises. Façonnée par la consultation des populations cibles, la collaboration visera à faire face aux vulnérabilités particulières des femmes, des filles et des jeunes dans les situations d'urgence, au vu des risques environnementaux auxquels le Turkménistan est confronté.

17. Le FNUAP a l'intention de renforcer et de diversifier considérablement ses relations de subventions et de financement tout au long du prochain cycle de programmation, en accordant la priorité au maintien et à l'expansion de son partenariat avec le gouvernement, compte tenu de son soutien de longue date au FNUAP, démontré par des contributions financières aux deux derniers cycles de programmation pour le pays. Pour maximiser son impact, le FNUAP approfondira ses engagements avec les institutions financières internationales, les donateurs et le secteur privé, conformément au passage des subventions au financement.

A. Produit 1. D'ici 2030, la formulation et la mise en œuvre d'une législation inclusive, fondée sur les droits et axée sur l'égalité entre les sexes, ainsi que des cadres de protection sociale et de responsabilisation, permettent l'accès universel à la planification familiale ainsi que la prévention de la violence sexiste et une réponse à celle-ci.

18. Ce produit contribue à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération, à savoir : d'ici 2030, la population du Turkménistan aura accès à un système de gouvernance responsable grâce à l'amélioration de l'administration publique et au renforcement des capacités budgétaires, sur la base des engagements en faveur des droits humains, de l'État de droit et de l'égalité des sexes, afin d'assurer la réalisation des ODD. En intégrant la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction dans les prestations de la couverture sanitaire universelle, les systèmes de financement équitable, les mécanismes de responsabilisation et les politiques et plans relatifs aux soins de santé primaires, les femmes, les hommes et les jeunes bénéficieront d'un accès universel, garanti par l'État, à des services et des produits de qualité ; la protection des femmes et des filles contre la violence sexiste sera assurée ; et la qualité de vie et le bien-être de la population contribueront au développement du capital humain.

19. Ce produit vise également à poursuivre l'intégration des trois résultats transformateurs dans les politiques et lois multisectorielles, y compris les politiques liées à la résilience, à la préparation aux situations d'urgence, à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, et à la violence sexiste dans le cadre de la réponse aux situations d'urgence et de la réduction des risques de catastrophe. Il contribuera à la réalisation de la couverture sanitaire universelle en mettant fortement l'accent sur l'équité et en accordant la priorité aux populations en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles des zones rurales et isolées, les femmes handicapées, les victimes de violence sexiste, les jeunes et les adolescentes. Étant donné que 35 % de la population est âgée de moins de 18 ans, il est indispensable de renforcer les efforts d'éducation et de sensibilisation afin d'influencer les comportements et de favoriser la prise de décision en connaissance de cause, notamment en faisant appel aux institutions et aux champions religieux. L'approche fondée sur l'équité permettra également aux personnes en situation de vulnérabilité d'acquérir les connaissances, les compétences et le soutien nécessaires

pour faire des choix éclairés en matière de planification familiale, de santé maternelle et infantile, de bien-être familial, et de prévention de la violence sexiste et de réponse à celle-ci.

20. Un cas d'investissement montre qu'investir 11 millions de dollars dans la planification familiale permettra d'économiser environ 80 millions de dollars dans le secteur public d'ici à 2030, en faisant passer les besoins non satisfaits en matière de planification familiale de 9,1 % actuellement à 3,5 % d'ici à 2030, et en améliorant le bien-être des femmes et des familles tout en contribuant au développement économique et social.

21. Les interventions stratégiques dans le cadre de ce produit comprendront :

- (a) Le renforcement des systèmes de santé par l'intégration de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction dans un ensemble de prestations de couverture sanitaire universelle au niveau politique et la création de mécanismes de protection financière qui prennent en charge les dépenses non remboursées et améliorent l'accès équitable à des services intégrés de santé procréative de qualité, y compris des services de planification familiale axés sur les femmes rurales et les jeunes issus de familles à faible revenu ;
- (b) L'élargissement des critères d'admissibilité pour les services de planification familiale gratuits et accessibles pour les femmes et les filles les plus marginalisées, grâce à un concept élargi de continuum de soins comprenant des conseils avant la conception, le choix parmi un ensemble de méthodes contraceptives modernes, des conseils et une orientation en matière de stérilité, des tests confidentiels et accessibles de dépistage des IST et la planification familiale post-partum, en mettant l'accent sur l'élargissement de la couverture par les soins de santé primaires et sur le renforcement des capacités des systèmes et des ressources humaines dans le domaine de la santé ;
- (c) L'intégration des déterminants socio-économiques de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction dans les politiques et programmes nationaux pertinents par le biais d'approches fondées sur les droits et le parcours de vie. Il s'agit notamment d'utiliser des preuves et des données sur les politiques sociales en matière de santé, d'éducation et de protection sociale qui intègrent les besoins des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des populations exposées à un risque accru de violence sexiste, ainsi que des femmes et des filles vivant en milieu rural, et ce en veillant à l'élaboration de plans axés sur les personnes dans des cadres macroéconomiques qui soutiennent le financement durable de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction ainsi que de l'égalité des sexes ;
- (d) La fourniture d'un soutien consultatif en matière de politique pour faire progresser un cadre juridique qui interdit la discrimination multiple et intersectionnelle à l'égard des femmes et des filles et qui les protège contre toutes les formes de violence sexiste, y compris la violence familiale ;
- (e) Le renforcement de la préparation aux situations d'urgence aux niveaux national et infranational en intégrant la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction dans les plans d'urgence nationaux ;
- (f) La prévention et la gestion des pathologies maternelles évitables de justesse et des autres décès et pathologies évitables liés à la santé sexuelle et reproductive, y compris les cancers du col de l'utérus et du sein, en soutenant un ensemble élargi de services de santé sexuelle et reproductive qui inclut les cancers liés à la procréation ;
- (g) L'étude de l'impact du changement climatique et des épisodes de chaleur extrême sur la santé procréative, et notamment la santé maternelle et néonatale et la violence sexiste, en utilisant des données probantes pour guider la prise de décision en matière de politiques, de programmes et de financement ;
- (h) Le renforcement des systèmes de santé essentiels pour mettre en œuvre des stratégies globales de lutte contre le cancer du col de l'utérus et le cancer du sein par le biais d'un dépistage approprié, d'un enregistrement numérique, d'un traitement adéquat et fondé sur des données probantes et d'une prise en charge à tous les stades.

22. Au niveau national, le FNUAP poursuivra son partenariat évolutif avec le parlement sur la législation visant à assurer le bien-être des familles et la protection des femmes contre la violence sexiste, et il collaborera avec le bureau du médiateur et les organisations de personnes handicapées sur les droits reproductifs des femmes handicapées.

B. Produit 2. D'ici à 2030, un renforcement des capacités des communautés et des institutions à lutter contre les normes sociales et de genre discriminatoires afin de faire progresser l'égalité des sexes, les droits reproductifs et l'accès équitable à des services de lutte contre la violence sexiste et à des systèmes de protection sociale de qualité.

23. Ce produit contribue à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération : D'ici à 2030, tous les individus, y compris les personnes en situation de vulnérabilité, bénéficient équitablement de systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale inclusifs et de qualité, ainsi que de normes sociales transformatrices.

24. Les interventions stratégiques au titre de ce produit seront guidées par les enseignements tirés des cycles de programmation précédents, les observations finales de la CEDEF sur le cinquième rapport périodique du Turkménistan et les recommandations de l'examen périodique universel. Elles comprendront : (a) le renforcement de la coordination multisectorielle de la prévention et de la réponse à la violence sexiste par le développement des services aux survivantes ; (b) le renforcement de l'accès à des services essentiels de haute qualité avec des voies d'orientation pour les femmes et les filles ; (c) l'amélioration de la gestion des données sur le genre et la violence sexiste, y compris l'utilisation des données démographiques pour guider la budgétisation sensible au genre ; (d) le renforcement des partenariats pour l'autonomisation des femmes et des filles par le biais de programmes économiques et de leadership pour les survivantes de la violence sexiste en particulier ; (e) le renforcement de l'engagement des hommes et des garçons par le biais d'initiatives ciblées qui remettent en question les normes sociales et de genre néfastes, en particulier les partenariats avec les organisations confessionnelles ; et (f) l'amplification des stratégies de sensibilisation communautaire par le biais de campagnes de communication fondées sur des données probantes qui impliquent des modèles de rôles masculins positifs. Ces interventions feront en sorte que les approches centrées sur les survivantes fassent progresser l'inclusion, la responsabilisation et la durabilité, en vue de l'égalité des sexes, des droits reproductifs et d'un accès équitable à des services qualitatifs de lutte contre la violence sexiste et à des systèmes de protection sociale de qualité.

25. Le FNUAP renforcera également ses engagements avec les organisations de la société civile et les administrations locales afin d'atteindre les jeunes et les populations marginalisées et de les engager. Le programme s'appuiera sur l'accord conclu avec la Société nationale du Croissant-Rouge, qui couvre toutes les régions du Turkménistan pour la fourniture de services essentiels en matière de lutte contre la violence sexiste. La Société nationale du Croissant-Rouge est membre de la Commission interministérielle des droits humains et fait partie des rares organisations non gouvernementales soutenues par l'État qui ont la possibilité d'influencer les priorités politiques et les processus de prise de décision dans le pays. Le FNUAP continuera à tirer parti de son partenariat pour faire progresser l'intégration des services de lutte contre la violence sexiste dans des mécanismes de soutien social plus larges et renforcer ainsi la réponse multisectorielle à la violence sexiste.

C. Produit 3. D'ici à 2030, des systèmes de données renforcés et des données factuelles tiennent compte des changements démographiques et d'autres mégatendances, dont le changement climatique, afin d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de financements relatifs à la résilience démographique, à l'égalité des sexes et à la planification familiale.

26. Ce produit contribue à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération : D'ici 2030, la population du Turkménistan aura accès à un système de gouvernance responsable grâce à l'amélioration de l'administration publique et au renforcement des capacités budgétaires, sur la

base des engagements en faveur des droits humains, de l'État de droit et de l'égalité des sexes, afin d'assurer la réalisation des ODD. Les interventions stratégiques menées dans le cadre de ce produit comprendront : (a) le renforcement des capacités institutionnelles pour les recensements numériques basés sur les registres qui s'appuient sur un système amélioré d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en direct ; (b) le soutien à une plus grande disponibilité des données administratives et d'enquête et des éléments probants provenant des analyses de la situation démographique, des projections démographiques et des données sectorielles, qui guideront les politiques et les programmes contribuant au développement du capital humain et comblant les lacunes des besoins insatisfaits en matière de planification familiale (il s'agira notamment de faire progresser l'analyse du recensement numérique et des données de l'enquête en grappes à indicateurs multiples 7 pour mettre en évidence la centralité des droits reproductifs des femmes et des jeunes et de la prévention et la réponse à la violence sexiste, mais aussi de lutter contre d'autres inégalités entre les sexes qui limitent la transformation socioéconomique) ; (c) l'élaboration d'une stratégie de résilience démographique transformatrice du point de vue du genre qui prenne en considération les changements démographiques actuels et futurs et comprenne des politiques efficaces et inclusives adaptées et un cadre juridique permettant au pays d'exploiter son dividende démographique ; (d) l'amélioration des connaissances démographiques au sein du monde universitaire et des départements de planification stratégique ; (e) la promotion d'une culture des données probantes parmi les décideurs ; (f) une contribution à la numérisation et à la prévision de la dynamique des populations ; (g) le renforcement de la communication pour l'impact en tant que composante intégrale du produit qui servira également d'intervention transversale dans l'ensemble du programme de pays. L'amélioration de l'accès aux connaissances et aux informations sur la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, le développement des jeunes et la résilience démographique sera soutenue par des formats accessibles à toutes et tous, en s'appuyant sur des plateformes numériques telles que Yashlyk, qui compte actuellement 200 000 visiteurs par an.

III. Gestion du programme et des risques

27. Le ministère des Affaires étrangères servira d'autorité gouvernementale de coordination pour le programme de pays, qui sera mis en œuvre par son exécution directe par le FNUAP, comme défini dans un accord mutuel. Les modalités de mise en œuvre du programme resteront flexibles pour répondre aux nouveaux besoins du programme qui pourraient apparaître au cours du cycle.

28. Les risques programmatiques, opérationnels et environnementaux ont été identifiés, accompagnés de stratégies d'atténuation concordantes. Parmi eux, la persistance des normes sociales et de genre, un espace de plus en plus restreint pour la société civile, un paysage de donateurs limité et des dynamiques spécifiques au contexte qui entravent les progrès vers les résultats transformateurs et les ODD. Pour atténuer ces risques, le FNUAP : a) redoublera d'efforts pour produire et utiliser des données probantes afin de guider l'inclusion durable des organisations de la société civile dans les initiatives de plaidoyer et de communication pour l'impact ; b) encouragera une approche multisectorielle et intégrée avec les acteurs étatiques et non étatiques en vue de la réalisation des trois réalisations transformatrices, étayée par la nécessité de parvenir à une résilience démographique pour les générations actuelles et futures ; c) renforcera les partenariats stratégiques et les stratégies de mobilisation des ressources qui garantiront l'ampleur des efforts collectifs de nombreux partenaires en vue de mener à bien un programme commun partagé, complétés par un financement durable ; d) intégrera un cadre de résilience adapté au contexte qui renforce la préparation et les actions d'anticipation de manière opportune et durable ; (e) réalisera des évaluations thématiques de la violence liée sexiste et des normes sociales pour faciliter une politique et une programmation fondées sur des données probantes, nécessaires pour lutter contre les normes sociales discriminatoires ; (f) amplifiera les voix des bénéficiaires par le biais de différentes plateformes telles que les réunions de coordination, les examens des progrès et les stratégies de communication qui incluent les populations les plus éloignées.

29. Seules quelques organisations non gouvernementales sont enregistrées et autorisées à travailler sur le développement social, et un nombre limité d'organisations et de partenaires internationaux de développement sur la promotion d'approches transformatrices fondées sur les droits humains et le genre, en vue de parvenir à un développement durable. Le FNUAP est particulièrement bien placé pour collaborer avec le gouvernement et le peuple turkmènes et les aider à renforcer les institutions et à donner aux communautés et aux individus les moyens de faire progresser l'égalité des sexes et de faire des choix éclairés, contribuant ainsi à la résilience démographique et à la transformation socio-économique.

30. Le FNUAP continuera à collaborer au sein du système des Nations Unies dans le cadre d'une approche collective visant à ouvrir l'espace de la société civile, tout en se concentrant sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile enregistrées dans les domaines relevant du mandat du FNUAP. L'approche « Une ONU » des stratégies de prévention et d'atténuation des risques sera appliquée dans le cadre des mécanismes de l'équipe de pays des Nations Unies.

31. Afin de combler les déficits de financement et de mobiliser des ressources nationales supplémentaires, le FNUAP adoptera de manière proactive des stratégies novatrices de mobilisation des ressources et renforcera le plaidoyer politique fondé sur des données probantes, en s'appuyant sur des arguments macroéconomiques concernant le retour sur investissement des interventions dans le secteur social. Ces efforts visent à renforcer les partenariats avec les universités, le parlement national, les plateformes de coopération Sud-Sud et triangulaire, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les institutions financières internationales. Le FNUAP fera également progresser les modalités des programmes conjoints, les accords entre les Nations Unies et la collaboration avec les fonds de développement multinationaux et multilatéraux destinés à la région de l'Asie centrale.

32. Le FNUAP continuera à soutenir et à améliorer la cohérence et les collaborations à l'échelle du système des Nations Unies, en s'inspirant de Notre Programme commun, du Programme d'action 2.0 du Secrétaire général, de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2024 et du Pacte pour l'avenir, en tant que catalyseur d'un changement transformateur.

33. Ce programme de pays déploiera l'expertise technique de manière efficace et efficiente, en plaçant les bonnes personnes possédant les bonnes compétences au bon endroit et au bon moment. Il alignera l'expertise sur les changements stratégiques nécessaires à la mise en œuvre du programme de pays, notamment en attirant de nouvelles compétences qui peuvent servir le bureau de pays et participer à un pool commun d'expertise pour l'Asie centrale dans les domaines du genre et de la politique sociale, de l'analyse des données et de la résilience démographique, des conseils en matière de politique socio-économique, du financement durable et de l'accessibilité.

34. Le bureau de pays utilisera l'expertise technique institutionnelle, l'échange de connaissances et l'apprentissage facilités par le Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale et le siège du FNUAP. Cela améliorera l'accès du bureau de pays à de nouvelles connaissances, approches et solutions innovantes. L'expertise multidisciplinaire de l'équipe de pays des Nations Unies offre une occasion significative de renforcer les synergies et d'exploiter la force collective du système des Nations Unies, améliorant ainsi l'impact de la mise en œuvre du programme.

35. Ce descriptif de programme de pays décrit les contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert d'unité primaire de responsabilité envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. Les responsabilités du personnel d'encadrement seront assurées en ce qui concerne les programmes de pays, comme le prévoient les politiques et procédures du FNUAP en matière de programmes et d'opérations ainsi que le cadre de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

36. Le FNUAP s'est engagé à garantir la responsabilité des ressources du programme en vue d'obtenir des résultats. A cet égard, le FNUAP encouragera l'apprentissage adaptatif et les

pratiques agiles de gestion des connaissances. Le bureau de pays collaborera avec le gouvernement, les partenaires de développement, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, aux niveaux national et infranational, afin d'accélérer les progrès vers le développement durable. Des mécanismes de coordination convenus d'un commun accord seront utilisés pour suivre les progrès accomplis et procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme.

37. Le FNUAP sera aligné sur les actions de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération, y compris les contributions à UN-Info, les rapports annuels et l'évaluation du cadre de coopération. Le FNUAP soutiendra les efforts de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du principe « ne pas faire de laissés-pour-compte » par l'élaboration et l'utilisation de données ventilées.

38. Le plan de suivi et d'évaluation du programme de pays sera mis en œuvre en : (a) suivant les indicateurs de réalisation et d'impact pour mesurer les progrès et l'accélération vers l'obtention des trois résultats transformateurs (cela impliquera un système de suivi et d'évaluation spécifique lancé par le FNUAP avec des niveaux de référence et des niveaux cibles pour mesurer les progrès grâce à des approches et des outils de gestion axés sur les résultats dans l'ensemble du programme) ; (b) contribuant à la conception et à la mise en œuvre d'efforts conjoints de suivi et d'évaluation au sein du système des Nations Unies, par le biais de réunions d'examen trimestrielles et annuelles avec les ministères de tutelle et de réunions annuelles des groupes de résultats du Plan-cadre de coopération avec tous les partenaires pour les indicateurs collectifs, et la publication de rapports par le biais de mécanismes à l'échelle du système tels que UN-Info ; (c) entreprenant des actions de suivi et d'atténuation par le biais de cadres de gestion des risques institutionnels couvrant les risques stratégiques, du programme, de la chaîne d'approvisionnement, financiers, d'exploitation et d'abus sexuels, et environnementaux ; (d) contribuant au renforcement des systèmes et cadres nationaux de suivi et d'évaluation qui permettent la disponibilité des données pour la prise de décision par le biais de systèmes nationaux de gestion des données, dans la mesure du possible dans le contexte du pays ; (e) tirant parti des données générées par le suivi en temps réel des progrès pour guider l'apprentissage, le renforcement de la résilience, la gestion adaptative et la programmation agile ; (f) en collaboration avec les organismes des Nations Unies, en contribuant au renforcement des capacités nationales à suivre et à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des engagements nationaux à l'égard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) par le biais d'examen nationaux volontaires, de rapports liés à la CIPD, de l'examen périodique universel et des mécanismes de suivi des organes de traités ; g) en procédant à une évaluation du programme de pays en 2029. Le FNUAP contribuera également à l'évaluation du Plan-cadre de coopération en évaluant les programmes spécifiques mis en œuvre, les ressources mobilisées, les enseignements tirés, les bonnes pratiques documentées et les ajustements de programmation entrepris, le cas échéant, afin d'orienter la conception des programmes suivants.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE TURKMÉNISTAN (2026-2030)

PRIORITÉ NATIONALE : 1. Programme national pour le développement socio-économique du Turkménistan 2022-2052 et Programme du président du Turkménistan pour le développement socio-économique du pays 2022-2028 : amélioration de la santé, de la science, de l'éducation et du sport. 2. Priorité du plan sectoriel : Stratégie nationale sur les services de santé procréative, maternelle, néonatale, des adolescents et des enfants pour 2026-2030 ; élimination des décès maternels évitables, extension de la couverture des services de planification familiale parmi les femmes à risque, réduction de la mortalité due au cancer du col de l'utérus et au cancer du sein. 3. Stratégie de coopération internationale de la jeunesse du Turkménistan 2023-2030 : Permettre aux jeunes de participer à la société ; les aider à vivre une maternité sûre, prévention des maladies sexuellement transmissibles et promotion d'un mode de vie sain.				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : 1. D'ici 2030, la population du Turkménistan a accès à un système de gouvernance responsable grâce à l'amélioration de l'administration publique et au renforcement des capacités budgétaires, sur la base des engagements en faveur des droits humains, de l'État de droit et de l'égalité des sexes, afin d'assurer la réalisation des ODD. 4. D'ici à 2030, tous les individus, y compris les groupes vulnérables, bénéficient équitablement de systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale inclusifs et de qualité, ainsi que de normes sociales transformatrices.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1. En 2025, la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale s'était accélérée. 2. En 2025, la réduction des décès maternels évitables s'était accélérée. 3. En 2025, la réduction de la violence sexiste et des pratiques préjudiciables s'était accélérée.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
Indicateur de réalisation A1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : - Progrès accomplis vers les 17 ODD et les cibles connexes en % <i>Niveau de référence : 67,13 (2024) ; Niveau cible : 100 (2030)</i> - La stratégie démographique du Turkménistan, y compris l'utilisation efficace des dividendes démographiques, a été élaborée <i>Niveau de référence : Non (2025) ; Niveau cible : Oui (2027)</i> - La législation sur les services et la protection des femmes contre toutes les formes de violence a été améliorée <i>Niveau de référence : Non</i>	Produit 1. D'ici 2030, la formulation et la mise en œuvre d'une législation inclusive, fondée sur les droits et axée sur l'égalité entre les sexes, ainsi que des cadres de protection sociale et de responsabilisation, permettent l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction ainsi que la prévention de la violence sexiste et une réponse à celle-ci.	- Le nombre de politiques et d'actes législatifs répondant aux besoins des femmes des zones rurales, des adolescents et des jeunes, ainsi que des femmes handicapées, afin de garantir l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction ainsi qu'à la violence sexiste <i>Niveau de référence : 3 (2025) ; niveau cible : 5 (2029)</i> - Nombre de groupes marginalisés pouvant bénéficier gratuitement de services de planification familiale <i>Niveau de référence : 5 (2025) ; niveau cible : 9 (2030)</i> - Des mesures d'adaptation à la chaleur extrême sont présentes dans le cadre normatif des services de santé procréative <i>Niveau de référence : Non (2025) ; niveau cible : Oui (2030)</i> - Taux d'observance clinique des protocoles de traitement du cancer <i>Niveau de référence : 15 % (2025) ; niveau cible : 73 % (2030)</i> - Un cadre législatif sur la protection des femmes et des filles contre la violence est élaboré et promulgué en conformité avec les normes internationales <i>Niveau de référence : Non (2025) ; niveau cible : Oui (2030)</i>	Ministère de la Santé et de l'Industrie médicale, Parlement du Turkménistan ; ministère de l'Éducation ; Bureau du médiateur du Turkménistan ; Comité d'État du Turkménistan sur les statistiques ; ministère de l'Intérieur ; Institut du droit de l'État et de la démocratie ; groupe de travail du Comité interministériel sur les droits humains	2,44 millions de dollars (1,07 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 1,37 million de dollars d'autres ressources)
	Produit 2. D'ici à 2030, un renforcement des capacités des communautés et des institutions à lutter contre les normes sociales et de genre discriminatoires afin de faire	- Proportion de points de prestation de services qui respectent les normes de qualité et fournissent des services multisectoriels axés sur les survivantes pour les femmes et les filles victimes de violences, y compris celles qui sont handicapées <i>Niveau de référence : 0 % (2025) ; niveau cible : 30 % (2029)</i> - Un mécanisme national de coordination de la réponse	Ministère de la Santé et de l'Industrie médicale du Turkménistan ; ministère du Travail et de la Protection sociale de la population ;	2,21 millions de dollars (1,04 million de dollars provenant de ressources)

(2025) ; Niveau cible : Oui (2027) <u>Indicateur de réalisation C1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> - Taux de mortalité attribuée aux maladies cardiovasculaires, aux cancers, au diabète et aux maladies respiratoires chroniques, à l'oncologie Niveau de référence : 22,5 (2023) ; Niveau cible : réduction d'un tiers par rapport au niveau de référence de 2015 (2030) - Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions en connaissance de cause en ce qui concerne les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé reproductive Niveau de référence : 62,1 % (2024) ; Niveau cible : 70 % (2030) - Le nombre de lois et de règlements dans le pays qui garantissent aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus un accès complet et égal aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive Niveau de référence : 3 (2022) ; Niveau cible : 5 (2030)	progresser l'égalité des sexes, les droits reproductifs et l'accès équitable à des services de lutte contre la violence sexiste et à des systèmes de protection sociale de qualité <u>Produit 3.</u> D'ici à 2030, des systèmes de données renforcés et des données factuelles tiennent compte des changements démographiques et d'autres mégatendances, dont le changement climatique, afin d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de financements relatifs à la résilience démographique, à l'égalité des sexes et à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction.	multisectorielle à la violence sexiste est en place Niveau de référence : Non (2025) ; niveau cible : Oui (2029) - Nombre d'initiatives d'engagement des hommes et des garçons mises en place dans l'ensemble du pays pour promouvoir des approches transformatrices en matière de genre dans toutes les régions du pays Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 2 (initiatives d'engagement des hommes et des garçons) (2029) - Une stratégie de résilience démographique axée sur le développement du capital humain et le dividende démographique est élaborée Niveau de référence : Non (2025) ; niveau cible : Oui (2028) - Le nombre de registres numériques de la population au niveau régional est opérationnel avec le soutien du FNUAP Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 3 (2029) - Nombre de recherches/analyses, projections, initiatives de planification stratégique élaborées par les institutions nationales à la suite du renforcement des connaissances démographiques soutenu par le FNUAP Niveau de référence : 2 (2025) ; niveau cible : 10 (2030)	ministère de l'Intérieur ; Comité d'État pour la culture physique et les sports ; Société nationale du Croissant-Rouge Comité d'État du Turkménistan sur les statistiques ; ministère de la Santé et de l'Industrie médicale ; Académie du service gouvernemental ; ministère de l'Éducation ; ministère de la Justice ; Direction de la protection civile et des opérations de sauvetage du ministère de la Défense	ordinaires et 1,17 million de dollars d'autres ressources) 1,31 million de dollars (0,95 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,36 million de dollars d'autres ressources)
Coordination du programme et assistance				0,25 million de dollars provenant de ressources ordinaires
